



ENTREPRENDRE EN AGRICULTURE PAYSANNE 2025

Dates de la formation : du lundi 03 février 2025 au vendredi 28 novembre 2025

Qu'est-ce que c'est ?

Entreprendre en Agriculture Paysanne est une formation de l'ARDEAR Nouvelle-Aquitaine, organisée et animée par l'ABDEA dans le Béarn.

C'est une formation pour structurer son projet d'installation agricole en Béarn en se formant pour devenir un.e entrepreneur.e paysan.ne responsable d'une activité agricole.

Les compétences des stagiaires sont évaluées à la fin du dispositif.

Il s'agit d'une formation de 10 mois à **temps plein** (35h/semaines).

Elle combine :

- + de 65% du temps en stage dans une ou deux fermes proches du futur territoire d'installation
- 23 jours de formations collectives construites en cohérence avec le référentiel de compétences « Entreprendre en Agriculture Paysanne »
- Un parcours personnalisé : Entretiens mensuels avec son paysan tuteur ou sa paysanne tutrice, avec possibilité de réaliser des formations complémentaires, réaliser ses rendez-vous pour son installation, recherche de foncier, ...

L'apprentissage des compétences techniques se fait par le biais des stages pratiques, l'apprentissage des compétences entrepreneuriales agricoles se fait via les journées de formation collective et grâce à l'accompagnement et le partage de la ferme accueillante.

Le stage :

Les stagiaires ont la possibilité de réaliser jusqu'à 3 stages différents durant la période de formation. Il est aussi possible de ne faire qu'un stage. Il existe 2 types de stages possibles :

- Stages principaux : entre 1 à 2 fermes
- Stage découverte (minimum 2 semaines)

Les fermes tutrices doivent avoir au moins 2 ans d'expérience, être proches du futur lieu d'installation en Béarn et partager les valeurs du réseau des ADEAR.

Chacune des fermes tutrices a pour rôle d'accompagner à la réflexion du projet, à la montée en compétences des apprenant.es et s'engage à participer à 2 journées collectives dans l'année.

En cas de projet d'association, il est fortement recommandé d'avoir un deuxième stage principal.

Comment trouver une ferme ?

Les stagiaires sont incités à chercher une ferme par eux-mêmes, sous réserve de validation par l'ABDEA.

L'ABDEA est en réseau avec des fermes du Béarn qui souhaitent accueillir une personne de la formation Entreprendre en Agriculture Paysanne.

Comment choisir une ferme ? Les points importants :

- la distance entre son domicile et les fermes doit être acceptable,
- la capacité d'accueil de la ferme sur les 10 mois à temps plein,
- le feeling entre le/la stagiaire et la ferme.

Il est conseillé de réaliser un stage de 15 jours via le dispositif Pôle Emploi (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnelle : PMSMP) ou via les stages découverte de l'ABDEA avec la ou les fermes pressenties, avant l'entrée en formation et après la validation de la candidature (voir calendrier ci-après).

Les formations collectives :

Il s'agit de 23 journées de formation orientées sur l'entrepreneuriat agricole, dont les thématiques sont les suivantes :

- Découvrir son territoire et ses acteurs
- Comprendre l'agriculture paysanne (histoire de l'agriculture en France)
- Accéder au foncier agricole
- Dimensionner son projet économiquement
- Construire un prévisionnel financier
- Identifier son marché et sa clientèle potentielle
- Comprendre les statuts juridiques et leurs impacts sociaux et fiscaux
- Elaborer une stratégie de communication
- Appréhender l'organisation du travail et la gestion de l'entreprise au quotidien

Ces journées sont animées par l'ABDEA et des membres du réseau de partenaires. La formation est aussi accompagnée de témoignages de personnes installées.

Lors de la formation, il y a des temps d'apprentissages théoriques et méthodologiques et des temps de travail en sous-groupe sur les projets. La formation est basée sur des méthodes d'éducation populaire.

Une formation certifiée :

Le dispositif Entreprendre en Agriculture Paysanne est une formation certifiante qui délivre un parchemin. Elle ne permet pas d'obtenir la capacité agricole, mais elle valide de l'expérience dans le cadre de l'accès à la DNJA lorsqu'on ne possède pas la capacité agricole.

A la fin de l'année 3 épreuves sont évaluées par un jury pour valider la formation :

- la réalisation d'une réunion avec des personnes ressources sur le futur territoire d'installation.
- un dossier projet écrit,
- une présentation orale (10 min de présentation et 20 min de questions)

Le jury est constitué de paysan.ne.s et d'accompagnateurs.trices à l'installation agricole de l'ABDEA et/ou du réseau.

Pour qui est-ce (stagiaire) ?

Critères d'éligibilités de la Région Nouvelle-Aquitaine :

La formation est accessible pour les personnes en recherche d'emploi (inscrit à France Travail).

Critères de sélection :

- Avoir un projet économique d'installation agricole et non vivrier
- Projeter de s'installer en Béarn, avec une idée de la zone d'installation
- Avoir défini sa ou ses productions principales
- Avec ou sans diplôme agricole
- Avoir un minimum d'expérience en agriculture
- Avoir pour objectif de concrétiser un projet d'installation (il ne s'agit pas d'une formation découverte)
- Personnes motivées pour les stages pratiques ainsi que les formations collectives
- Personnes motivées pour le travail en collectif et les échanges entre stagiaires

Conditions de sélection pratique :

- Être véhiculé, avoir accès à un ordinateur
- Être en capacité à suivre la formation pendant 1 an (disponibilité, ressources financières pour vivre)

A-t-on droit à des indemnités ?

Pendant la période de la formation, les personnes recrutées deviennent stagiaires de la formation professionnelle.

- Pour les personnes ayant des indemnités chômage, celles-ci continuent à les percevoir en fonction de la durée de leurs droits. Si les droits s'arrêtent en cours de formation, il y a un basculement possible vers l'indemnité Région.
- Les personnes n'ayant pas d'indemnités chômage peuvent accéder à une aide de la Région Nouvelle Aquitaine allant de 520€ à 700€ par mois, selon la situation de la personne.

Combien coûte la formation ?

La formation est financée par la Région Nouvelle-Aquitaine et le FSE.

Frais d'inscription : 175 €/personne pour les stagiaires

Adhésion à l'ABDEA (35€)

Calendrier de recrutement :

Pour candidater il faudra :

- Participer à un **accueil collectif** de présentation de la formation à la Maison de l'Agriculture Paysanne :
 - ✓ *Jeudi 10 octobre 2024 de 14h00 à 16h00*
 - ✓ *Jeudi 31 octobre 2024 de 14h00 à 16h00*

- Avant le 4 novembre 2024 : déposer son **dossier de candidature** (description du projet et des motivations, et pièces justificatives de l'éligibilité pour la Région), qui sera donné lors des rencontres d'échanges.
- Semaine du 25 novembre : **entretiens de recrutement** si la personne est sélectionnée
- Début décembre : sélection des stagiaires retenus.
- **Pré-stage** avec Pôle emploi pour se tester sur la ou les fermes principales avant de signer une convention sur l'année
- Décembre-Janvier : choix des stages et **validation des stages par la commission EAP** et Dépôt du dossier d'inscription.
- Lundi 03 février 2025 : **rentrée de la formation**, journée collective avec les fermes et les stagiaires.

Vous êtes intéressé.es par le dispositif Entreprendre en Agriculture Paysanne ->

Inscrivez-vous à nos accueils d'informations collectives par un mail :

stage.eap.bearn@gmail.com

ENTREPRENDRE EN AGRICULTURE PAYSANNE

Nouvelle session de formation du 03/02 au 28/11/2025

Vous souhaitez candidater ?

Inscrivez-vous à stage.eap.bearn@gmail.com pour participer à un accueil collectif de présentation

- o Jeudi 10 octobre 2024 de 14h00 à 16h00
- o Jeudi 31 octobre 2024 de 14h00 à 16h00

ABDEA
Réseau de l'agriculture paysanne en Béarn

Pour en savoir plus rendez-vous sur <https://www.agriculturepaysanne.org/abdea>

